

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ :



CINÉMA
AUDIOVISUEL

POUR QUI ?



- Aucune connaissance préalable n'est exigée pour s'inscrire en spécialité CAV.
- Elle est ouverte à tous: aussi bien aux élèves ayant suivi l'option facultative en seconde et souhaitant approfondir cet enseignement, qu'aux nouveaux venus qui, grâce à quelques séances de révisions en début d'année, pourront rapidement se familiariser avec le vocabulaire spécifique du cinéma.

Le programme



- Il s'agit d'un enseignement théorique et pratique.
- Théorique: analyse de films ou d'extraits, histoire du cinéma(dans ses dimensions esthétique, culturelle ou économique)...
- Pratique: la réalisation d'un court métrage (écriture du scénario, tournage et montage) avec l'aide d'intervenants professionnels, en collaboration avec CICLIC, notre partenaire culturel.

Les débouchés



De nombreuses poursuites d'étude sont possibles:

- Des filières à dominante "technique" (IUT, BTS, écoles de cinéma)
- Des filières plus "littéraires" (licence de cinéma, classes prépa)